

DECISION N° 2025-S-02

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU La décision de nomination de Madame Marie-Noëlle CAUTAIN, au poste de responsable du pôle « Label Rouge » par intérim à compter du 28 avril 2025.

VU l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020 relative aux modalités d'autorisations et de délégations de signature,

DECIDE

- ARTICLE 1 -

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Noëlle CAUTAIN, responsable du pôle « Label Rouge » par intérim, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, et dans la limite de ses attributions, les documents du ressort du dit pôle dans les limites et conditions définies par l'instruction de service INAO-IS-2020-01 du 10 janvier 2020.

- ARTICLE 2 -

Pour signer les ordres de mission des agents du pôle Label rouge, délégation de signature est également donnée à Marie-Noëlle CAUTAIN, cheffe du pôle par intérim.

- ARTICLE 3 -

La présente décision prend effet le 28 avril 2025.

Fait à Montreuil, le 22 avril 2025

La Directrice de l'INAO,



Carole LY